

AVIS PUBLIC

En application des dispositions des articles 53 et suivants de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.A-19.1), avis est donné qu'il y aura une assemblée publique de consultation dont l'objet porte sur l'adoption par le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT 2026-423

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-356 ÉDICTIONNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ET PORTANT SUR UNE MODIFICATION DE L'AFFECTATION À VOCATION DOMINANTE RÉCRÉOFLUVIALE POUR UNE AFFECTATION À VOCATION DOMINANTE RURALE, AINSI QUE LE RETRAIT DE CERTAINS LIEUX D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE; LE TOUT DANS LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS

Cette rencontre se tiendra le **lundi 27 avril 2026 à 17 h 00** à la Salle municipale de la municipalité de Grand-Remous, située au **1508 Route Transcanadienne, Grand-Remous, J0W 1E0**.

Une copie du projet de règlement, dont l'objet concerne une modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, sera disponible pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau au 7, rue de la Polyvalente à Gracefield ainsi qu'au bureau de la MRC à Maniwaki au 144 B rue principale Sud à Maniwaki.

Pour toute information vous pouvez communiquer avec monsieur Thomas Rozsnaki-Sasseville, aménagiste, en téléphonant au **819-463-3241, poste 232** ou par courriel à l'adresse électronique **trozsnakisasseville@mrcvg.qc.ca**

Donné à Gracefield, le 12 avril 2026

Carolane Saumur-Belley

Carolane Saumur-Belley
Directrice générale adjointe
Greffière trésorière adjointe
